

Pour diffusion immédiate
CNW Code 68 et 69
Hebdos régionaux

Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel L'audience publique débute le 18 juin 2024

Québec, le 5 juin 2024 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Georges Lanmafankpotin, président, et de Prunelle Thibault-Bédard, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le [projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par Fruits des îles Inc.](#) à compter du 18 juin 2024 à 19 h au Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel.

Date : Le 18 juin 2024

Heure : 19 h

Endroit : Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel
1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel
aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participantes et participants ainsi qu'à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions du public et de la commission.

Les personnes qui ne peuvent pas participer à la première partie sont invitées à transmettre leurs questions du 7 au 13 juin 2024 par le biais du [formulaire électronique](#) disponible sur le site Web du BAPE. Lors de l'audience publique, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place et à distance. Des séances pourront s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 30 juillet 2024. Elle permettra à toute personne de s'exprimer sur le projet devant la commission, que ce soit pour résumer son mémoire ou encore par une présentation verbale. Les détails entourant les modalités de participation seront annoncés ultérieurement.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible sur le [site Web du BAPE](#). Les documents sont également disponibles au Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine. Les citoyennes et citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 17 octobre 2024. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Véronique Beaulieu
Conseillère en communication
581 925-0690 ou 1 800 463-4732
canneberges.sads@bape.gouv.qc.ca
bape.gouv.qc.ca